

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
du **Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise**
GHT NOVO

Site de Pontoise

DOSSIER D'INFORMATIONS
et
D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES
DE SÉLECTION D'ENTRÉE
EN INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT
2018

IFSI/IFAS du Centre Hospitalier René-DUBOS
3 Bis Avenue de l'Île-de-France
CS 90079
95303 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 30 75 40 40
Fax : 01 30 75 53 77

Courriel :
ifsi.ifas.pontoise@ght-novo.fr

Site Internet :
www.ifsi-pontoise.fr

PREAMBULE :

Madame, Monsieur,

L'épreuve d'admissibilité de sélection d'entrée en institut de formation d'Aide-Soignant, est commune aux IFAS du GHT NOVO ; de Beaumont-sur-Oise et de Pontoise.

Ce dossier est uniquement valable pour s'inscrire aux sélections d'entrée organisé à l'IFSI/IFAS du GHT NOVO - Site de Pontoise.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre dossier d'information, afin de constituer votre dossier d'inscription.

Dans un premier temps, vous devez définir sur quelle liste vous devez vous inscrire, **tout en sachant qu'une fois ce choix réalisé, vous ne pourrez plus changer de modalité de sélection :**

- Liste 1 : Candidat de droit commun, avec ou sans dispense d'écrit
- Liste 1 : ASHQ - Sélection des Agents de Services hospitaliers Qualifiés
- Liste 2 : Candidat justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé privé.
- Liste 3 : Candidat titulaire ou élève en terminale ASSP/SAPAT
- Liste 4 : Candidat titulaire d'un DEAP, DEA, DEAVS/MCAD, DEAMP et TPAVF

Puis retourner par courrier au secrétariat de l'IFSI/IFAS de Pontoise tous les documents administratifs à fournir (*selon votre liste d'inscription*) pour finaliser votre inscription au plus tard :

Le lundi 05 mars 2018
Cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
IFSI/IFAS du Centre Hospitalier René-DUBOS
SELECTION IFAS 2018
3 Bis Avenue de l'Île-de-France - CS90079
95303 CERGY-PONTOISE CEDEX

L'épreuve d'admissibilité des candidats non dispensé d'épreuve écrite de liste 1, liste 1 ASHQ et de liste 2 est prévue :

- Le mercredi 28 mars de 9h00 à 11h00 (*envoi des convocations le 12 mars 2018*)

Les entretiens d'admission pour les candidats de liste 1, liste 1 ASHQ et de liste 2 admissibles auront lieu :

- Le 29 mai 2018 (*envoi des convocations le 15 mai 2018*)

Les entretiens d'admission pour les candidats dispensés de l'épreuve d'admissibilité de liste 1, liste 1 ASHQ et de liste 2 auront lieu :

- Les 22, 24,25 et 29 mai 2018 (*envoi des convocations à partir du 02 mai 2018*)

Les entretiens individuels des candidats retenus de la liste 3 : auront lieu le 23 mai 2018

Les entretiens individuels des candidats retenus de la liste 4 : auront lieu le 25 mai 2018

(*Les convocations partiront le 15 mai 2018*)

ATTENTION : Si vous n'avez pas reçu votre convocation une semaine avant la date de votre épreuve, veuillez contacter le secrétariat de l'IFSI/IFAS de Pontoise.

Pour répondre à toutes vos questions, vous êtes invité(e) à **participer aux journées portes ouvertes prévues :**

Le samedi 20 janvier 2018 de 10h00 à 16h00 à l'IFSI/IFAS de Pontoise
et le samedi 03 février 2018 de 10h00 à 16h00 à l'IFSI/IFAS de Beaumont-sur-Oise

Nous vous souhaitons bonne chance dans votre projet professionnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

ATTENTION : En raison du plan VIGIPIRATE

L'IFSI/IFAS de PONTOISE est ouvert au public aux horaires suivants :

- Lundi de 9h00 à 12h00,
- Mercredi de 14h00 à 16h30
- et Vendredi de 14h00 à 16h30



Viviane CAILLAVET
Directeur des Soins
Coordonnateur des IFSI/IFAS du GHT NOVO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caillavet'.

SOMMAIRE :

- Préambule p. 1
- 1- Calendrier des épreuves de sélection d'entrée en IFAS p. 3
- 2- La formation aide-soignante p. 4/5
- 3- Les conditions et les épreuves de sélection : p. 6/27
 - Liste 1 + Fiche d'inscription Annexe A p. 6-9
 - Liste 1 ASHQ + Fiche d'inscription Annexe B p. 10-13
 - Liste 2 + Fiche d'inscription Annexe C p. 14-17
 - Liste 3 + Fiche d'inscription Annexe D p. 18-22
 - Liste 4 + Fiche d'inscription Annexe E p. 23-26
- 4- Les candidats titulaires d'un diplôme ou titre étranger p. 27
- 5- L'obtention d'un tiers-temps p. 27
- 6- Les Résultats d'admission p. 28
- 7- Les reports de scolarité p. 28
- 8- Les conditions d'entrée en institut de formation aide-soignant : P. 29/31
 - Frais d'inscription p. 29
 - Frais de formation p. 29
 - Conditions médicales p. 29
- 9- Le financement de la formation : p.30/31
 - La subvention régionale d'Ile-de-France p. 30
 - Les bourses régionales p. 30
 - Les salariés et agents des services hospitaliers qualifiés p. 31
 - Situations particulières p. 31

1- CALENDRIER 2017-2018 DES EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN IFAS

INSCRIPTION	
DOSSIER D'INSCRIPTION	A TELECHARGER sur le site internet de l'IFSI/IFAS de Pontoise www.ifsipontoise.fr OU A RETIRER à l'IFSI/IFAS de Pontoise
DATE D'INSCRIPTION	Du 27 novembre 2017 au 05 mars 2018
MODALITES	Envoi postal , le cachet de La Poste faisant foi A l'adresse suivante : IFSI/IFAS du Centre Hospitalier René-DUBOS SELECTION IFAS 2018 3 Bis Avenue de l'Ile-de-France - CS90079 95303 CERGY-PONTOISE CEDEX <u>Et/ou</u> à déposer sur place pendant les heures d'accueil du public.
FRAIS D'INSCRIPTION	60 Euros par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces (attention : APPOINT OBLIGATOIRE)
JOURNEES PORTES OUVERTES	Site de Pontoise : le samedi 20 janvier 2018 de 10h00 à 16h00 Site de Beaumont-sur-Oise : le samedi 03 février 2018 de 10h00 à 16h00

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	
EPREUVE	Le mercredi 28 mars 2018 de 9h00 à 11h00 à l'IFSI/IFAS de Pontoise
RESULTATS	Le mardi 15 mai 2018 à 10h00 (courrier, affichage sur site et site internet www.ifsipontoise.fr)

EPREUVE ORALE D'ADMISSION	
EPREUVE	Du 22 au 29 mai 2018
RESULTATS	Le jeudi 14 juin à 10h00 (courrier, affichage sur site et site internet www.ifsipontoise.fr)

SCOLARITE	
INSCRIPTION	Rendez-vous administratif du 16 au 27 juillet (<i>sous réserve de modification</i>)
FRAIS DE SCOLARITE	60 Euros par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces (attention : APPOINT OBLIGATOIRE)
PRE-RENTREE	Le vendredi 31 août 2018 (<i>sous réserve de modification</i>)
RENTREE	Le lundi 03 septembre 2018

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE. TOUS LES CANDIDATS SONT PERSONNELLEMENT INFORMES PAR COURRIER DE LEURS RESULTATS.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SELECTION DEMEURENT ACQUIS A L'IFSI/IFAS DE PONTOISE ET NE SERONT PAS REMBOURSES QUELLE QUE SOIT LA CAUSE D'EMPÊCHEMENT ÉVENTUEL DE CONCOURIR.

2- LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Conformément à l'annexe 1 de l'Arrêté du 22 Octobre 2005, définition du métier d'aide-soignant :

... «L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'Infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R 4311-3 à R 4311-5 du code de la santé publique. Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité».

2-1 LA DUREE DE LA FORMATION

L'ensemble de la formation se déroule sur 41 semaines (ou 1435 heures) réparties de la manière suivante :

- Enseignement en institut de formation : 17 semaines soit 595 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines soit 840 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de trois semaines de congés :

- 2 semaines à Noël ;
- 1 semaine au printemps.

La rentrée dans les instituts de formation a lieu la première semaine du mois de septembre.

2-2 LES CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences obligatoires du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

L'enseignement est organisé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement, entre cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par l'équipe pédagogique.

2-3 LES MODULES

La formation est structurée sous la forme de huit modules permettant l'acquisition des huit compétences :

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines) ;

Module 2 : L'état clinique d'une personne (2 semaines) ;

Module 3 : Les soins (5 semaines) ;

Module 4 : Ergonomie (1 semaine) ;

Module 5 : Relation - communication (2 semaines) ;

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine) ;

Module 7 : Transmission des informations (1 semaine) ;

Module 8 : Organisation du travail (1 semaine).

Cet enseignement est assuré par un infirmier formateur, en collaboration avec des intervenants extérieurs : professionnels paramédicaux, médecins, diététiciennes, psychologues, administrateurs... et comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissage pratiques et gestuels. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

2-4 LES STAGES

Dans le cursus de formation, les stages au nombre de six, de 140 heures chacun, sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine ;
- Service de court séjour : chirurgie ;
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées ;
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie ;
- Secteur extrahospitalier ;
- Structure optionnelle (en fin de formation en fonction du projet professionnel de l'élève).

Ces stages permettent l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

2-5 LES DISPENSES

Les candidats s'inscrivant sur les listes 3 et 4 des épreuves de sélection sont dispensés de certaines unités de formation :

Diplômes détenus par le candidat	DEAP Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puericulture	DEA Diplôme d'Etat d'ambulancier	DEAVS/ MCAD Mention Complémentaire Aide à Domicile- Diplôme d'Etat auxiliaire de vie sociale	DEAMP Diplôme d'Etat Aide Médico- psychologique	TPVAF Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	Baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne"	Baccalauréat professionnel "services aux personnes et aux territoires"
Unités de formation en DEAS							
UF 1 : Accompagnement d'une personne	M1	M1	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé
UF 2 : Etat clinique d'une personne	dispensé	dispensé	M2	M2	M2	M2	M2
UF 3 : Les soins	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
UF 4 : Ergonomie	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé
UF5 : Relation - communication	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	M5	M5
UF 6 : Hygiène des locaux hospitaliers	dispensé	M6	M6	M6	M6	dispensé	M6
UF 7 : Transmission des informations	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	M7	dispensé	dispensé
UF8 : Organisation du travail	dispensé	M8	M8	dispensé	M8	dispensé	dispensé

SONT DECLARES REÇUS AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT (DEAS), LES ELEVES AYANT VALIDE L'ENSEMBLE DES COMPETENCES LIEES A L'EXERCICE DU METIER TOUT AU LONG DE L'ANNEE DE FORMATION.

3- LES CONDITIONS ET LES EPREUVES DE SELECTION

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

3-1 INSCRIPTION EN LISTE 1

3-1-1 Candidat de droit commun non dispensé d'épreuve écrite

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

3.1-2 Candidat de droit commun dispensé d'épreuve écrite

→ Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (ex : baccalauréat) ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V en France délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

❖ L'épreuve écrite d'admissibilité :

Se décompose en deux parties :

- a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - Dégager les idées principales du texte,
 - Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.
 - Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.
 -
- b) Une série de 10 questions à réponse courte :
 - Cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine,
 - Trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
 - Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles et recevront une convocation pour l'épreuve orale d'admission.

❖ L'épreuve orale d'admission :

Notée sur 20 points, se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation,
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

CONSTITUTION DU DOSSIER EN LISTE 1 :

Documents à joindre impérativement selon votre liste d'inscription

- **Fiche d'inscription : Liste 1**
- **Photocopie du diplôme ou du titre** vous dispensant de l'épreuve d'admissibilité
- Pour les candidats possédants un diplôme étranger : **fournir la traduction du diplôme si non traduis et l'attestation de comparabilité ENIC-NARIC/CIEP, recto/verso**
- **Photocopie Recto/Verso de votre justificatif d'identité en cours de validité** (Carte nationale d'identité, Passeport, Livret de famille mentionnant le nom du candidat, Titre de séjour)
- **Le règlement des droits d'inscription aux épreuves de sélection** : chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 60 euros (non remboursable en cas de désistement ou d'échec)
- 1 photo d'identité couleur récente au dos de laquelle seront indiqués vos noms, prénoms

Fiche d'inscription en liste 1 : Annexe A

Cursus complet Liste 1

(FICHE A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE)

<p>SALARIÉ</p> <p>Employeur : _____ Etablissement de santé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse : _____</p> <p>Date d'entrée dans l'établissement : ___/___/___ Fonction : _____</p> <p>Prise en charge du coût de la formation par l'employeur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui avec quel organisme <input type="checkbox"/> FONGECIF <input type="checkbox"/> ANFH <input type="checkbox"/> Financement personnel <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____</p> <p>POLE EMPLOI ↓ Obligatoire ↓</p> <p>Pôle emploi de _____ N° Demandeur d'Emploi _____</p> <p><input type="checkbox"/> - 3 mois <input type="checkbox"/> + 6 mois <input type="checkbox"/> + 12 mois <input type="checkbox"/> - +24 mois <input type="checkbox"/> + 36 mois</p> <p>Percevez-vous une allocation (ARE, ASS, ADR)</p> <p>Si oui, à préciser _____</p> <p>date de fin de droits : ___/___/___</p> <p>AUTRES SITUATIONS A PRÉCISER</p> <p>Jeune de -26 ans suivi par une Mission Locale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Vous êtes dans la poursuite de vos études : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Etudes suivies en 2017/2018 _____</p> <p>Vous êtes bénéficiaire du RSA : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous fait une préparation aux sélections d'entrée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui par quel organisme _____</p>	<p style="text-align: center; color: #90EE90;">↓ Partie réservée à l'IFAS ↓</p> <p>SALARIÉ</p> <p><input type="checkbox"/> Public _____</p> <p><input type="checkbox"/> Privé _____</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement de santé privé _____</p> <p style="text-align: right;">Contrat de travail <input type="checkbox"/> Attestation employeur <input type="checkbox"/></p> <p>POLE EMPLOI</p> <p><input type="checkbox"/> _____</p> <p>Allocataire</p> <p style="text-align: right;">Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>AUTRES SITUATIONS</p> <p><input type="checkbox"/> Mission Locale</p> <p><input type="checkbox"/> Poursuite d'études</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation Concours</p> <p><input type="checkbox"/> Allocataire RSA</p> <p style="text-align: center; color: #90EE90;">↑ Partie réservée à l'IFAS ↑</p>
--	---

J'autorise l'IFSI/IFAS de Pontoise à diffuser mon nom sur la liste de publication des résultats par voie d'affichage et sur le site internet de l'institut. OUI NON

Je soussigné (e) _____ déclare m'inscrire en liste 1

Et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____, le _____.

Signature :

2-2 INSCRIPTION EN LISTE 1-ASHQ UNIQUEMENT POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES

Candidat relevant de l'article 14

L'article 14 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié précise, que par dérogation aux articles 4 à 11 de cet arrêté, peuvent être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins 3 ans de fonctions en cette qualité et sélectionnés selon les modalités prévues par leur statut ; leur nombre ne doit toutefois pas excéder 80 % du nombre total d'élèves suivant la totalité de la formation.

Ces candidats peuvent se présenter aux épreuves de sélection comme établies pour les candidats de droits communs de la liste 1 (référence aux articles 5 à 10).

Les résultats aux épreuves d'admissibilité et/ou d'admission seront affichés à L'IFSI/IFAS et sur notre site internet. Avant toute démarche d'inscription au concours, les candidats doivent se rapprocher de la Direction des Ressources Humaines ou de la Formation Continue de leur établissement.

❖ **Les épreuves des candidats inscrits en liste 1 ASHQ :**

→ Se reporter aux épreuves de sélection de la **liste 1**

CONSTITUTION DU DOSSIER EN LISTE 1 - ASHQ : *Documents à joindre impérativement selon votre liste d'inscription*

- Fiche d'inscription : **Liste 1-ASHQ**
- Photocopie du diplôme ou du titre vous dispensant de l'épreuve d'admissibilité,
- Pour les candidats possédants un diplôme étranger : **fournir la traduction du diplôme si non traduit et l'attestation de comparabilité ENIC-NARIC/CIEP, recto/verso**
- **Attestation de l'employeur** (précisant la date d'entrée dans votre établissement employeur)
- **Photocopie Recto/Verso de votre justificatif d'identité en cours de validité** (Carte nationale d'identité, Passeport, Livret de famille mentionnant le nom du candidat, Titre de séjour)
- **Le règlement des droits d'inscription aux épreuves de sélection** : chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 60 euros (**non remboursable en cas de désistement ou d'échec**)
- 1 photo d'identité couleur récente au dos de laquelle seront indiqués vos noms, prénoms

Fiche d'inscription en liste 1 ASHQ : Annexe B

CURSUS COMPLET Liste 1 - ASHQ

(FICHE A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE)

<p>SALARIÉ</p> <p>Employeur : _____ Etablissement de santé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse : _____</p> <p>Date d'entrée dans l'établissement : ___/___/___ Fonction : _____</p> <p>Prise en charge du coût de la formation par l'employeur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui avec quel organisme <input type="checkbox"/> FONGECIF <input type="checkbox"/> ANFH <input type="checkbox"/> Financement personnel <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____</p> <p>POLE EMPLOI ↓ Obligatoire ↓</p> <p>Pôle emploi de _____ N° Demandeur d'Emploi _____</p> <p><input type="checkbox"/> - 3 mois <input type="checkbox"/> + 6 mois <input type="checkbox"/> + 12 mois <input type="checkbox"/> - +24 mois <input type="checkbox"/> + 36 mois</p> <p>Percevez-vous une allocation (ARE, ASS, ADR)</p> <p>Si oui, à préciser _____</p> <p>date de fin de droits : ___/___/___</p> <p>AUTRES SITUATIONS A PRÉCISER</p> <p>Jeune de -26 ans suivi par une Mission Locale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Vous êtes dans la poursuite de vos études : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Etudes suivies en 2017/2018 _____</p> <p>Vous êtes bénéficiaire du RSA : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous fait une préparation aux sélections d'entrée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui par quel organisme _____</p>	<p>↓ Partie réservée à l'IFAS ↓</p> <p>SALARIÉ</p> <p><input type="checkbox"/> Public _____</p> <p><input type="checkbox"/> Privé _____</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement de santé privé _____</p> <p>Contrat de travail <input type="checkbox"/></p> <p>Attestation employeur <input type="checkbox"/></p> <p>POLE EMPLOI</p> <p><input type="checkbox"/> _____</p> <p>Allocataire</p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>AUTRES SITUATIONS</p> <p><input type="checkbox"/> Mission Locale</p> <p><input type="checkbox"/> Poursuite d'études</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation Concours</p> <p><input type="checkbox"/> Allocataire RSA</p> <p>↑ Partie réservée à l'IFAS ↑</p>
---	---

J'autorise l'IFSI/IFAS de Pontoise à diffuser mon nom sur la liste de publication des résultats par voie d'affichage et sur le site internet de l'institut. OUI NON

Je soussigné (e) _____ déclare m'inscrire en liste 1 ASHQ

Et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____, le _____.

Signature :

2-3 INSCRIPTION EN LISTE 2

Candidat relevant de l'article 13 bis de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié

Les candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins à la date des épreuves peuvent se présenter aux épreuves de sélection comme établies pour les candidats de droits communs (référence aux articles 5 à 10).

Lors de l'inscription, une copie de votre contrat de travail devra être jointe au dossier d'inscription.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit une liste de classement.

Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Les modalités d'affichage et de validité des résultats des épreuves de sélection sont identiques à celles des autres candidats

❖ Les épreuves des candidats inscrits en liste 2 :

→ Se reporter aux épreuves de sélection de la liste 1

CONSTITUTION DU DOSSIER EN LISTE 2 :

Documents à joindre impérativement selon votre liste d'inscription

- Fiche d'inscription : Liste 2
- Photocopie du diplôme ou du titre vous dispensant de l'épreuve d'admissibilité,
- Pour les candidats possédants un diplôme étranger : **fournir la traduction du diplôme si non traduis et l'attestation de comparabilité ENIC-NARIC/CIEP recto/verso**
- Photocopie du contrat de travail
- Photocopie Recto/Verso de votre justificatif d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, Passeport, Livret de famille mentionnant le nom du candidat, Titre de séjour)
- **Le règlement des droits d'inscription aux épreuves de sélection : chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 60 euros (non remboursable en cas de désistement ou d'échec)**
- 1 photo d'identité couleur récente au dos de laquelle seront indiqués vos noms prénoms

Fiche d'inscription en liste 2 : Annexe C

CURSUS COMPLET Liste 2

(FICHE A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE)

<p>SALARIÉ</p> <p>Employeur : _____ Etablissement de santé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse : _____</p> <p>Date d'entrée dans l'établissement : ___/___/___ Fonction : _____</p> <p>Prise en charge du coût de la formation par l'employeur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui avec quel organisme <input type="checkbox"/> FONGECIF <input type="checkbox"/> ANFH <input type="checkbox"/> Financement personnel <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____</p> <p>POLE EMPLOI ↓ Obligatoire ↓</p> <p>Pôle emploi de _____ N° Demandeur d'Emploi _____</p> <p><input type="checkbox"/> - 3 mois <input type="checkbox"/> + 6 mois <input type="checkbox"/> + 12 mois <input type="checkbox"/> - +24 mois <input type="checkbox"/> + 36 mois</p> <p>Percevez-vous une allocation (ARE, ASS, ADR)</p> <p>Si oui, à préciser _____</p> <p>date de fin de droits : ___/___/___</p> <p>AUTRES SITUATIONS A PRÉCISER</p> <p>Jeune de -26 ans suivi par une Mission Locale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Vous êtes dans la poursuite de vos études : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Etudes suivies en 2017/2018 _____</p> <p>Vous êtes bénéficiaire du RSA : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous fait une préparation aux sélections d'entrée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui par quel organisme _____</p>	<p>↓ Partie réservée à l'IFAS ↓</p> <p>SALARIÉ</p> <p><input type="checkbox"/> Public _____</p> <p><input type="checkbox"/> Privé _____</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement de santé privé _____</p> <p>Contrat de travail <input type="checkbox"/></p> <p>Attestation employeur <input type="checkbox"/></p> <p>POLE EMPLOI</p> <p><input type="checkbox"/> _____</p> <p>Allocataire</p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>AUTRES SITUATIONS</p> <p><input type="checkbox"/> Mission Locale</p> <p><input type="checkbox"/> Poursuite d'études</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation Concours</p> <p><input type="checkbox"/> Allocataire RSA</p> <p>↑ Partie réservée à l'IFAS ↑</p>
---	---

J'autorise l'IFSI/IFAS de Pontoise à diffuser mon nom sur la liste de publication des résultats par voie d'affichage et sur le site internet de l'institut. OUI NON

Je soussigné (e) _____ déclare m'inscrire en liste 2

Et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____, le _____.

Signature :

2-4 INSCRIPTION EN LISTE 3

Candidat relevant de l'article 19-19ter titulaire du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » (ASSP) ou du baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT).

Les élèves en Terminale du Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT peuvent présenter leur candidature, leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats titulaires du Baccalauréat Professionnel ASSP ou du Baccalauréat Professionnel SAPAT ou en Classe de Terminale doivent choisir, lors de leur inscription, la modalité de sélection choisie :

- Soit la modalité d'admission spécifique pour les candidats visés aux articles 18,19 et 19ter de l'arrêté du 21/05/2014 auquel cas les candidats admis bénéficieront de dispenses de formation.
- Soit les épreuves de sélection (épreuve d'admissibilité et/ou épreuve d'admission) prévues à l'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 2005 pour les candidats de droit commun (Liste 1), auquel cas les candidats devront suivre la formation initiale dans son intégralité et ne pourront pas bénéficier des dispenses de formation prévues dans l'arrêté du 21 mai 2014.

❖ Les épreuves des candidats inscrits en liste 3 :

La sélection des candidats est organisée en deux phases.

La première phase consiste en l'étude du dossier.

La seconde phase consiste en un entretien individuel avec les candidats dont le dossier aura été retenu.

a) Première phase : Etude du dossier du candidat

Tout dossier reçu incomplet ne sera pas retenu. Les pièces manquantes ne seront pas réclamées puisqu'il s'agit là d'une étape de sélection.

Après examen des pièces constituant les dossiers, une convocation sera adressée aux candidats retenus pour l'entretien individuel.

Les candidats dont le dossier ne sera pas retenu en seront informés par courrier.

b) Deuxième phase : L'entretien individuel

D'une durée de 20 minutes, le candidat présentera son parcours dans un premier temps puis le jury engagera un échange avec lui en se basant sur son dossier (expériences professionnelles, stages...) afin d'évaluer son intérêt pour la profession et sa motivation.

A l'issue de l'épreuve d'entretien individuel et au vu des notes obtenues à cette épreuve, le jury établit la liste de classement qui comprend une liste principale et une liste complémentaire.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE LISTE 3 :

Documents à joindre impérativement selon votre liste d'inscription

- **Fiche d'inscription : Liste 3**
- Photocopie du diplôme du Baccalauréat ASSP ou SAPAT
- Certificat de scolarité pour les candidats en classe de 1ère ou terminale ASSP / SAPAT
- Copie du livret scolaire comportant les résultats obtenus aux épreuves et les appréciations de stages
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestation sur l'honneur : Annexe 1
- **Photocopie Recto/Verso de votre justificatif d'identité en cours de validité** (Carte nationale d'identité, Passeport, Livret de famille mentionnant le nom du candidat, Titre de séjour)
- **Le règlement des droits d'inscription aux épreuves de sélection** : chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 60 euros (non remboursable en cas de désistement ou d'échec)
- 1 photo d'identité couleur récente au dos de laquelle seront indiqués vos noms, prénoms

Fiche d'inscription en liste 3 : Annexe D

Cursus complet Liste 3

(FICHE A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE)

<p>SALARIÉ</p> <p>Employeur : _____ Etablissement de santé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse : _____</p> <p>Date d'entrée dans l'établissement : ___/___/___ Fonction : _____</p> <p>Prise en charge du coût de la formation par l'employeur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui avec quel organisme <input type="checkbox"/> FONGECIF <input type="checkbox"/> ANFH <input type="checkbox"/> Financement personnel <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____</p> <p>POLE EMPLOI ↓ Obligatoire ↓</p> <p>Pôle emploi de _____ N° Demandeur d'Emploi _____</p> <p><input type="checkbox"/> - 3 mois <input type="checkbox"/> + 6 mois <input type="checkbox"/> + 12 mois <input type="checkbox"/> - +24 mois <input type="checkbox"/> + 36 mois</p> <p>Percevez-vous une allocation (ARE, ASS, ADR)</p> <p>Si oui, à préciser _____</p> <p>date de fin de droits : ___/___/___</p> <p>AUTRES SITUATIONS A PRÉCISER</p> <p>Jeune de -26 ans suivi par une Mission Locale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Vous êtes dans la poursuite de vos études : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Etudes suivies en 2017/2018 _____</p> <p>Vous êtes bénéficiaire du RSA : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous fait une préparation aux sélections d'entrée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui par quel organisme _____</p>	<p>↓ Partie réservée à l'IFAS ↓</p> <p>SALARIÉ</p> <p><input type="checkbox"/> Public _____</p> <p><input type="checkbox"/> Privé _____</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement de santé privé _____</p> <p>Contrat de travail <input type="checkbox"/></p> <p>Attestation employeur <input type="checkbox"/></p> <p>POLE EMPLOI</p> <p><input type="checkbox"/> _____</p> <p>Allocataire</p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>AUTRES SITUATIONS</p> <p><input type="checkbox"/> Mission Locale</p> <p><input type="checkbox"/> Poursuite d'études</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation Concours</p> <p><input type="checkbox"/> Allocataire RSA</p> <p>↑ Partie réservée à l'IFAS ↑</p>
---	---

J'autorise l'IFSI/IFAS de Pontoise à diffuser mon nom sur la liste de publication des résultats par voie d'affichage et sur le site internet de l'institut. OUI NON

Je soussigné (e) _____ déclare m'inscrire en liste 3

Et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____, le _____.

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(A compléter par tous les candidats de la liste 3 et à renvoyer impérativement avec la fiche d'inscription)

En référence à l'instruction N° DGOS/RH1/2014/2015 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant, le candidat titulaire du Baccalauréat ASSP ou SAPAT ou en classe de Terminale ASSP ou SAPAT doit lors de son inscription, choisir la modalité de sélection souhaitée comme exposé page 16 de ce dossier.

Je soussigné(e) (Nom et prénom) _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant au _____

Certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription à la sélection pour l'entrée en Institut de Formation d'Aide-Soignant et

Confirme mon inscription en cursus partiel et bénéficié des dispenses de formation des modules :

- 1-4-6-7-8 pour les bacheliers ASSP
- 1-4-7-8 pour les bacheliers SAPAT

Confirme mon inscription en me présentant aux épreuves de sélection prévues pour les candidats de droit commun- Liste 1 et m'engage :

- A réaliser le cursus intégral de la formation
- A valider toutes les épreuves d'évaluation pour obtenir le DEAS
- A renoncer aux dispenses de scolarité prévues par les articles 19 alinéas 4 et 5 et article 19 ter de l'arrêté 22 octobre 2015 modifié par l'arrêté du 21 mai 2014.

Fait à _____

Le _____

Signature du candidat

Signature du représentant légal si le candidat est mineur

2-5 INSCRIPTION EN LISTE 4

Candidat relevant des articles 18 et 19 ter.

L'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 sur la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant dispense les candidats titulaires de certains modules de formation, les personnes titulaires :

- Du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ;
- Du diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier (DEA ou CCA) ;
- Du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou de la mention complémentaire d'aide à domicile (MCAD) ;
- Du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) ;
- Du titre professionnel d'assistant de vie aux familles (TPAVF).

❖ Les épreuves des candidats inscrits en liste 4 :

La sélection des candidats est organisée en deux phases.

La première phase consiste en l'étude du dossier.

La seconde phase consiste en un entretien individuel avec les candidats dont le dossier aura été retenu.

- a) Première phase : Etude du dossier du candidat

Tout dossier reçu incomplet ne sera pas retenu. Les pièces manquantes ne seront pas réclamées puisqu'il s'agit là d'une étape de sélection.

Après examen des pièces constituant les dossiers, une convocation sera adressée au plus tard fin avril aux candidats retenus pour l'entretien individuel.

Les candidats dont le dossier ne sera pas retenu en seront informés par courrier.

- b) Deuxième phase : L'entretien individuel

D'une durée de 20 minutes, le candidat présentera son parcours dans un premier temps puis le jury engagera un échange avec lui en se basant sur son dossier (expériences professionnelles, stages...) afin d'évaluer son intérêt pour la profession et sa motivation.

A l'issue de l'épreuve d'entretien individuel et au vu des notes obtenues à cette épreuve, le jury établit la liste de classement qui comprend une liste principale et une liste complémentaire.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE LISTE 4 :

Documents à joindre impérativement selon votre liste d'inscription

- Fiche d'inscription : Liste 4
- Photocopie du Titre ou diplôme permettant la dispense d'unité de formation
- Attestations de travail
- Appréciations de l'employeur
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestation sur l'honneur : Annexe 2
- Photocopie Recto/Verso de votre justificatif d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, Passeport, Livret de famille mentionnant le nom du candidat, Titre de séjour)
- Le règlement des droits d'inscription aux épreuves de sélection : chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 60 euros (non remboursable en cas de désistement ou d'échec)
- 1 photo d'identité couleur récente au dos de laquelle seront indiqués vos noms, prénoms

Fiche d'inscription en liste 4 : Annexe E

CURSUS PARTIEL Liste 4

(FICHE A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE)

<p>SALARIÉ</p> <p>Employeur : _____ Etablissement de santé : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse : _____</p> <p>Date d'entrée dans l'établissement : ___/___/___ Fonction : _____</p> <p>Prise en charge du coût de la formation par l'employeur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui avec quel organisme <input type="checkbox"/> FONGECIF <input type="checkbox"/> ANFH <input type="checkbox"/> Financement personnel <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____</p> <p>POLE EMPLOI ↓ Obligatoire ↓</p> <p>Pôle emploi de _____ N° Demandeur d'Emploi _____</p> <p><input type="checkbox"/> - 3 mois <input type="checkbox"/> + 6 mois <input type="checkbox"/> + 12 mois <input type="checkbox"/> - +24 mois <input type="checkbox"/> + 36 mois</p> <p>Percevez-vous une allocation (ARE, ASS, ADR)</p> <p>Si oui, à préciser _____</p> <p>date de fin de droits : ___/___/___</p> <p>AUTRES SITUATIONS A PRÉCISER</p> <p>Jeune de -26 ans suivi par une Mission Locale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Vous êtes dans la poursuite de vos études : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Etudes suivies en 2017/2018 _____</p> <p>Vous êtes bénéficiaire du RSA : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous fait une préparation au concours ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui par quel organisme _____</p>	<p>↓ Partie réservée à l'IFAS ↓</p> <p>SALARIÉ</p> <p><input type="checkbox"/> Public _____</p> <p><input type="checkbox"/> Privé _____</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement de santé privé _____</p> <p>Contrat de travail <input type="checkbox"/></p> <p>Attestation employeur <input type="checkbox"/></p> <p>POLE EMPLOI</p> <p><input type="checkbox"/> _____</p> <p>Allocataire</p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>AUTRES SITUATIONS</p> <p><input type="checkbox"/> Mission Locale</p> <p><input type="checkbox"/> Poursuite d'études</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation Concours</p> <p><input type="checkbox"/> Allocataire RSA</p> <p>↑ Partie réservée à l'IFAS ↑</p>
---	---

J'autorise l'IFSI/IFAS de Pontoise à diffuser mon nom sur la liste de publication des résultats par voie d'affichage et sur le site internet de l'institut. OUI NON

Je soussigné (e) _____ déclare m'inscrire en liste 4

Et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____, le _____.

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**(A compléter par tous les candidats de la liste 4 et
à renvoyer impérativement avec la fiche d'inscription)**

En référence à l'instruction N° DGOS/RH1/2014/2015 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant, le candidat titulaire d'un titre ou diplôme lui permettant d'être dispensé de certains modules doit lors de son inscription, choisir la modalité de sélection souhaitée comme exposé page 20 de ce dossier.

Je soussigné(e) (Nom et prénom) _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant au _____

Certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription à la sélection pour l'entrée en Institut de Formation d'Aide-Soignant et

- Confirme mon inscription en cursus partiel et bénéficié des dispenses de formation des modules :**
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (dispense des modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8)
 - Diplôme d'Etat d'ambulancier ou Certificat d'Aptitude d'Ambulancier (dispense des modules 2, 4, 5 et 7)
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la Mention complémentaire d'aide à domicile (dispense des modules 1, 4, 5 et 7)
 - Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (dispense des modules 1, 4, 5, 7 et 8)
 - Titre Professionnel d'assistante de vie aux familles (dispenses des modules 1, 4 et 5)
- Confirme mon inscription en me présentant aux épreuves de sélection prévues pour les candidats de droit commun - Liste 1 et m'engage :**
- A réaliser le cursus intégral de la formation
 - A valider toutes les épreuves d'évaluation pour obtenir le DEAS
 - A renoncer aux dispenses de scolarité prévues par les articles 19 alinéas 4 et 5 et article 19 ter de l'arrêté 22 octobre 2015 modifié par l'arrêté du 21 mai 2014.

Fait à _____

Le _____

Signature du candidat

Signature du représentant légal si le candidat est mineur

4- CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME OU TITRE ETRANGER

Vous êtes un candidat titulaire d'un titre ou diplôme étranger

Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger peuvent accéder à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

- Pour un Baccalauréat étranger : fournir une équivalence en plus de la copie du diplôme ;
- Pour un diplôme supérieur étranger écrit en langue étrangère : fournir une traduction assermentée par des autorités compétentes (Tribunal d'Instance, Tribunal de Grande Instance, mairie). Les traductions par des organismes privés ne sont pas acceptées.

L'ENIC-NARIC informe sur la reconnaissance des diplômes étrangers en France et, depuis le 1er janvier 2008, est seul habilité, à délivrer les attestations de diplômes obtenus dans un pays étranger. Les démarches à suivre pour obtenir une attestation sont consultables sur le site :

<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

Le Centre ENIC-NARIC France ne reçoit pas le public. Il peut être contacté par téléphone aux numéros suivants :
01 45 07 63 21 ou 01 45 07 63 10.

Il est important de noter qu'il n'existe pas de principe juridique d'équivalence entre les titres et les diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français délivrés par le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seule une attestation de reconnaissance de niveau d'études peut être obtenue. Les demandes d'équivalence de diplôme français à l'étranger doivent être adressées au centre par voie postale.

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur et désirez poursuivre des études dans un établissement français d'enseignement supérieur, vous pouvez sur présentation du ou des diplômes étrangers que vous possédez, de leurs traductions et d'un descriptif du cursus de la formation suivie, demander une dispense d'études auprès de l'établissement dans lequel vous souhaiteriez préparer un diplôme français. Le président de l'université ou le directeur de l'établissement concerné déterminera votre niveau d'admission sur proposition d'une commission pédagogique (cf. décret n°85-906 du 23 août 1985). Cette dispense est destinée à vous permettre de conserver tout ou partie de vos acquis universitaires antérieurs

Les démarches sont à anticiper dès l'inscription aux épreuves de sélection car le délai d'obtention du document peut-être supérieur à 3 mois.

5- OBTENTION D'UN TIERS-TEMPS

Les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves.

Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et ils en informent les instituts de formation au moment de l'inscription aux sélections d'entrée.

Ils transmettent à l'Institut de Formation, avant la clôture des inscriptions, la notification d'avis d'aménagement des conditions d'examen ou de concours de la MDPH. Elle doit mentionner pour quelle épreuve elle est délivrée ainsi que la date de cette épreuve. Le Directeur des Soins de l'institut mettra en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

6- LES RESULTATS D'ADMISSION

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit chaque liste de classement des candidats selon leur liste d'inscription.

Chaque liste comprend une liste principale et une liste complémentaire, affichée au siège de l'IFSI/IFAS du GHTR NOVO- site de Pontoise et publiée sur le site de l'institut (uniquement pour les candidats ayant accepté la parution de leur nom sur le site).

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés à l'institut de formation. Tous les candidats sont personnellement informés par courrier de leurs résultats et de leurs rangs de classement sur l'une ou l'autre liste. Si dans les 10 jours suivant l'affichage le candidat n'a pas donné son accord écrit, il sera présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat inscrit en rang utile sur liste complémentaire de son titre.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

- A - Au(x) candidat(s) ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;
- B - Au(x) candidat(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas ou aucun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve ;
- C - Au candidat le plus âgé, dans le cas ou les conditions des alinéas A et B n'ont pu départager les candidats.

7- LES REPORTS DE SCOLARITE

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par la direction de l'IFSI/IFAS en cas :

- De congé de maternité ;
- De rejet de demande de mise en disponibilité ;
- Pour garde d'enfant de moins de quatre ans.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par la direction de l'IFSI/IFAS en cas :

- De rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ;
- De rejet d'une demande de congé individuel de formation ;
- De rejet d'une demande de congé de formation professionnelle.

En outre en cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'institut.

Tout report sera accordé sous réserve de la production d'un justificatif.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée.

Le report est valable uniquement pour l'institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

8- LES CONDITIONS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

8-1 LES FRAIS D'INSCRIPTION

Tout candidat admis aux sélections d'entrée en IFAS doit lors de la confirmation de son inscription s'acquitter d'un droit d'inscription de scolarité d'un montant de 60 euros.

8-2 LES FRAIS DE FORMATION

Pour les élèves sortant du cursus scolaire et les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de six mois au pôle emploi et non démissionnaires, le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Pour les salariés ou personnes considérées en formation continue, le coût de la formation pour l'année scolaire complète 2017/2018 est de 7 000 euros.

Pour les personnes finançant eux-mêmes leur formation, le coût de la formation pour l'année scolaire complète 2017/2018 est de 7 100 euros.

**L'engagement de prise en charge du coût de la formation est exigible dès la rentrée scolaire.
Aussi, il convient de rechercher un mode de financement dès votre inscription
du fait des délais d'instruction des dossiers par les organismes concernés.**

8-3 LES CONDITIONS MEDICALES

L'admission définitive dans un institut de formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant est subordonnée :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Pour être en règle avec les conditions d'immunisation, les candidats doivent prévoir leur vaccination quatre mois minimum avant la date de la rentrée (vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B et vaccination par le BCG).

- i** Il vous appartient donc de commencer dès à présent la vaccination contre l'hépatite B puisque trois injections sont nécessaires à un mois d'intervalle, voire davantage selon les recommandations de l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique.

Article L.3111-4 du code de la santé publique :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention, de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite ».

Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi:



Un test tuberculinique intradermo-réaction 10 Unités, que celui-ci est positif et mesuré en millimètres ou qu'une tentative infructueuse de vaccination intradermique par le B.C.G. a été effectuée.

**VOUS NE POURREZ EN AUCUN CAS VOUS RENDRE EN STAGE SI VOS VACCINATIONS NE SONT PAS A JOUR.
OR CELA PREND DU TEMPS DE SE FAIRE VACCINER, NE TARDEZ PAS !**

9- LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

9-1 LA SUBVENTION REGIONALE D'ILE-DE-FRANCE

Seuls sont éligibles à la subvention les élèves en cursus complet de formation et les élèves titulaires d'un baccalauréat ASSP ou SAPAT

9-1-1 Les effectifs éligibles à la subvention régionale

- Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, à l'exception faite des apprentis ;
- Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis ;
- Les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an, suivis par une mission locale ;
- Les demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum, dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par Pôle emploi ;
- Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) y compris en cas de démission ;
- Les bénéficiaires du RSA ;
- Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de la Région Ile-de-France.

9-1-2 Les effectifs non éligibles à la subvention régionale

Ne sont pas éligibles à la subvention régionale :

- Les agents publics (y compris en disponibilité) ;
- Les salariés du secteur privé ;
- Les démissionnaires de moins de 3 mois (sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation) ;
- Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation ;
- Les apprentis ;
- Les effectifs des préparations aux concours ;
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience ;
- Les passerelles ;
- Les médecins étrangers ;
- Tout autre cas ne rentrant pas dans la catégorie des effectifs éligibles.

9-2 LES BOURSES REGIONALES

Bénéficiaires :

Aucune condition d'âge requise

- Les élèves en formation initiale qui suivent le cursus à temps complet
- Les élèves les élèves titulaires d'un baccalauréat ASSP ou SAPAT

Éligibilité :

La bourse est attribuée en fonction des ressources (revenus d'imposition) et charges du foyer.

- Ne percevoir aucune ressource et dépendre financièrement de ses parents ;
- Vivre chez ses parents ;
- Vivre des aides sociales de la CAF : RSA socle « majoré » (ex-API), allocation logement, allocations familiales ;
- Etre non salarié et vivre des revenus du conjoint (+ 26 ans) ;
- Travailler à temps partiel (- 20 heures / semaine) ;
- Etre demandeur d'emploi non indemnisé ou bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Les étudiants ne bénéficient d'aucune autre prestation ou rémunération pendant la formation.

Démarche :

Les demandes de bourses se font **uniquement en ligne** - pour la région parisienne www.iledefrance.fr/fss entre fin août et la mi-octobre 2018. Le dossier complet doit être remis obligatoirement à l'institut de formation, qui le transmet ensuite à la Région pour examen et décision.

Selon les dates de réception du dossier complet et de notification, la bourse est versée en 10, 11 ou 12 mensualités. Ces bourses s'échelonnent entre 0 (exonération des droits de cotisation sociale étudiante et d'une partie des frais d'inscription) et 7. Vous pouvez effectuer une simulation en ligne sur le site FSS d'Ile-de-France.

9-3 SALARIES - AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS (ASHQ)

Le coût de la formation d'un montant de 7 000 € doit être pris en charge par votre employeur au titre de la formation continue. **Le Conseil Régional d'Ile-de-France ne prendra pas en charge vos frais de formation.** Vous devez prendre contact auprès de la Direction des Ressources Humaines ou du service de Formation Continue de votre établissement employeur.

a) Financement au titre de la promotion professionnelle

- ↳ Un accord de prise en charge établi par votre employeur devra être fourni lors de votre confirmation d'entrée en formation.

Une convention de formation définissant les modalités de formation sera établie entre notre institut et votre employeur.

b) Financement dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou dans le cadre d'un congé de formation professionnelle (CFP)

En effet, le coût de la formation peut être pris en charge par un organisme collecteur des fonds pour la promotion professionnelle auprès duquel l'employeur verse une cotisation.

- ↳ Faire une demande spécifique auprès de l'organisme gestionnaire (FONGECIF, UNIFAF, UNIFORMATION, ANFH ...)

Lors de la confirmation d'entrée en formation, fournir l'accord de prise en charge de l'organisme ou une attestation de dépôt du dossier.

9-4 SITUATIONS PARTICULIERES

Pour connaître les aides financières dont vous pouvez bénéficier vous devez vous renseigner auprès :

- De la Mission Locale de votre lieu de résidence ;
- De la Direction Régionale ou Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dont vous dépendez ;
- Du Conseil Général ;
- Du CCAS de votre mairie ;
- Du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- De la Caisse d'Allocation Familiale.